

Délibération n°2024-12-158

Date de convocation : 11 décembre 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 39	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Décisions modificatives – Budget principal CCPL et budget annexe « Assainissement »

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Loc-Eguiner, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. LOAËC Eric, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné
procuration

M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
M. PHELIPPOT Samuel à M. BRAS Philippe
M. PERVES Daniel à Mme PORTAILLER Christine
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s)

M. BRETON Jean-Pierre, Mme MARTINEAU Gaëlle

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le budget primitif 2024 a été voté le 19 décembre 2023.

Les décisions modificatives présentées concernent le budget principal CCPL, le budget annexe « Eau » et le budget annexe « Assainissement ».

Concernant le budget principal CCPL

Une décision modificative est nécessaire pour couvrir une dépense supplémentaire de 1 000 € pour l'acquisition d'un logiciel à la halte-garderie.

Concernant le budget Assainissement

Une décision modificative est nécessaire pour prendre en compte un transfert de crédits entre les opérations 80 et 81

Décision modificative – Budget principal CCPL				
Section d'investissement				
Dépenses				
Chapitre 20	Compte 205		Droits et concessions	+ 1 000,00 €
Chapitre 20	Compte 2031		Frais d'études	- 1 000,00 €

Décision modificative – Budget annexe « Assainissement »				
Section d'investissement				
Dépenses				
Chapitre 21	Compte 21532	Opération 80	Etudes et réseaux	+400 000,00 €
Chapitre 20	Compte 2031	Opération 81	Etudes et ouvrages	-400 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 ;
Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération en date du 19 décembre 2023 ;
Vu la conférence des maires en date du 10 décembre 2024 ;
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte les décisions modificatives du budget principal CCPL 2024 et du budget annexe « Assainissement » 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 19 décembre 2024.

La Secrétaire de séance,
Marie Claire HENAFF.

Le Président,
Henri BILLON.

